

2026 DPE 15 - DFA Budget annexe de l'assainissement - Compte administratif de l'exercice 2025

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le compte administratif du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2025. Les recettes et les dépenses de ce budget font l'objet d'un établissement de comptes suivant la nomenclature M49, applicable aux services publics de l'eau et de l'assainissement.

Ce budget, ainsi que les comptes qui y sont liés, sont annexés respectivement aux budgets et aux comptes de la Ville de Paris.

Le présent projet de délibération a pour but de vous présenter l'exécution budgétaire des sections d'investissement et d'exploitation du budget annexe d'assainissement.

Pour l'exercice 2025, les résultats suivants sont constatés :

DEPENSES

Le montant des dépenses d'investissement mandatées s'élève à ..60 152 359,92 euros

Le montant des dépenses mandatées en exploitation s'élève à 99 935 630,40 euros

Soit un total de160 087 990,32 euros

RECETTES

Le montant des recettes d'investissement constatées s'élève à 62 119 944,56 euros

Le montant des recettes d'exploitation constatées s'élève à 111 603 952,23 euros

Soit un total de173 723 896,79 euros

Soit un résultat de13 635 906,47 euros

Le résultat du budget annexe de l'assainissement à la clôture de l'exercice 2025 s'établit à 13 635 906,47 euros, se répartissant de la façon suivante entre les sections d'investissement et d'exploitation :

Section d'investissement 1 967 584,64 euros

Section d'exploitation11 668 321,83 euros

Après reprise des résultats reportés de l'exercice 2024, le résultat de clôture du budget annexe de l'assainissement s'établit à 2 118 796,87 euros.

Ces chiffres sont conformes à ceux du compte de gestion présenté par le directeur régional des finances publiques d'Ile-de France et de Paris.

Pour mémoire, ce budget comporte des opérations assujetties à la taxe sur la valeur ajoutée.

1. SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement a été arrêtée en dépenses et en recettes à 76,6 M€ à la suite de la décision modificative, soit la dernière décision budgétaire pour 2025.

1.1. Situation des autorisations de programme

Au 31 décembre 2025, compte tenu du montant des AP votées en 2025 (56,8 M€) et du montant des AP terminées correspondant à des opérations achevées constaté au compte administratif (18,7 M€), le solde d'AP brut s'établit à 322,3 M€.

39,9 M€ ont été mandatés sur autorisations de programme en 2025, portant le total des mandatements cumulés sur les AP en cours à 244,6 M€ fin 2025. Ainsi le stock net d'AP au 31/12/2025 s'élève à 77,8 M€.

Stock brut au 31/12/202 4	AP votées en 2025	Termes d'AP constatés	Stock brut au 31/12/202 5	Mandats cumulés en pluriannue l à fin 2025	Dont mandats émis en 2025	Stock net d'AP au 31/12/2025
284,2 M€	56,8 M€	18,7 M€	322,3 M€	244,6 M€	39,9 M€	77,8 M€

1.2. Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement étaient inscrites à hauteur de 76,6 M€ pour l'exercice 2025.

Elles couvrent principalement des dépenses de modernisation et de rénovation du réseau d'assainissement, les adaptations induites par des aménagements de voirie, des dépenses d'équipement et les remboursements d'emprunt.

Au terme de l'exercice 2025, le montant définitif des mandats émis s'établit à 60,2 M€.

1.2.1. Les dépenses de travaux et d'équipement (chapitres 20, 21, 23)

Les dépenses consacrées aux travaux et à l'achat d'équipements s'élèvent en 2025 à 39,8 M€.

Ces dépenses correspondent principalement aux opérations ci-après.

- Les travaux de réhabilitation du réseau ont représenté 12,9 M€. Il s'agit :
 - des travaux de réhabilitation des branchements particuliers qui s'élèvent à 6,1 M€ ;

- de la réhabilitation multi-sites des petites lignes pour 2,7 M€ ;
 - de la réhabilitation de l'ouvrage d'Asnières pour 2,2 M€ ;
 - de la réhabilitation des anciennes voies privées classées dans le domaine public, qui a été réalisée pour un montant de 0,8 M€ ;
 - des diagnostics préalables à la réhabilitation des ouvrages pour 0,4 M€ ;
 - de la réhabilitation des ouvrages principaux pour 0,3 M€ ;
 - de l'amélioration des infrastructures industrielles pour 0,2 M€ ;
 - de la réhabilitation des petites lignes de l'île Saint Louis pour 0,2 M€.
- Le programme de grosses réparations se maintient à un niveau élevé. 9,7 M€ lui ont été consacrés dont :
 - 6,9 M€ de réparation des ouvrages ;
 - 2,8 M€ de travaux de sécurité .
 - 6,9 M€ ont été consacrés à des travaux sur le réseau d'assainissement induits par des aménagements en surface.
 - Les travaux de rénovation des stations de gestion locale dans le cadre de la refonte du système Gaaspar ont consommé 4,8 M€.
 - Les travaux sur bassin de stockage se sont élevés à 1,6 M€.
 - Les dépenses d'informatique et de télécommunications s'élèvent à 1,0 M€, dont 0,4 M€ pour le réseau de fibre optique, 0,3 M€ pour l'amélioration du système Tigre et 0,2 M€ pour le renforcement des moyens de protection du système d'information de gestion du réseau ainsi que des capacités d'interventions en cas d'attaque cyber.
 - Les dépenses de logistique s'élèvent à 1,0 M€. Elles concernent l'acquisition de mobilier et matériel d'exploitation (matériel de sécurité, outillage d'exploitation, équipements en fonte, matériel nécessaire en période de crue, etc.).
 - Les travaux dans les locaux s'élèvent à 0,4 M€.
 - 0,8 M€ a été dédié à la réalisation d'études préliminaires.
 - Les travaux de rénovation de l'usine de pompage Watt (13^e) se sont élevés à 0,3 M€.

Exécution des crédits de paiement pour les dépenses d'équipement en 2025 :

Chapitre 20	Chapitre 21	Chapitre 23	TOTAL
3,4 M€	1,3 M€	35,2 M€	39,8 M€

1.2.2. Les dépenses financières (chapitres 13, 16)

Les dépenses consacrées aux subventions, emprunts et dettes assimilées se sont élevées à 10,2 M€. Elles comprennent notamment :

- les annuités en capital liées aux remboursements de l'emprunt contracté en 2007 pour l'acquisition du bâtiment rue du Commandeur et des emprunts d'équilibre (compte 1641) contractés en 2021, 2022, 2023 et 2024, représentant 6,3 M€ de dépenses ;
- l'annuité du remboursement des emprunts à taux zéro (nature 1678) contractés auprès de l'agence de l'eau Seine Normandie pour 3,0 M€ ;
- le reversement au Siaap de la part de subvention de l'agence de l'eau Seine Normandie correspondant à sa participation dans les opérations en cours pour 0,9 M€ concernant notamment l'opération de création du bassin d'Austerlitz (nature 13111).

1.2.3. Les comptes de tiers (chapitre 45)

Les dépenses au titre des comptes de tiers se sont élevées à 0,02 M€. Elles concernent le versement aux tiers ayant raccordé leur péniche au réseau d'assainissement.

1.2.4. La reprise comptable des subventions d'investissement (chapitre 040)

Un mandat de 6,8 M€ a été émis au compte 139 (« subventions d'investissement inscrites au compte de résultat »). Il s'agit des annuités d'amortissement des subventions reçues (dépenses d'ordre de transfert entre sections).

Parallèlement, ce montant a été crédité en recettes d'ordre au chapitre 042 de la section d'exploitation.

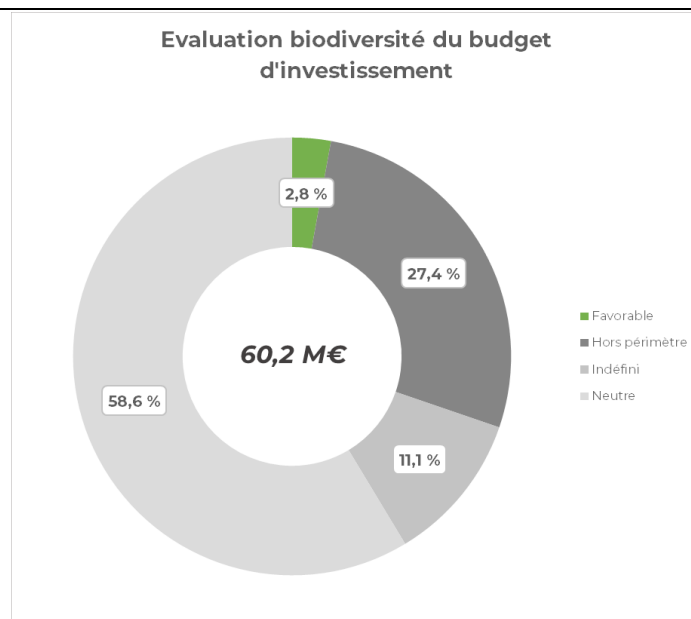
1.2.5. Les opérations patrimoniales (chapitre 041)

Les opérations patrimoniales se sont élevées à 3,3 M€. Ce montant est équilibré en dépenses / recettes au sein de la section d'investissement (crédits d'ordre).

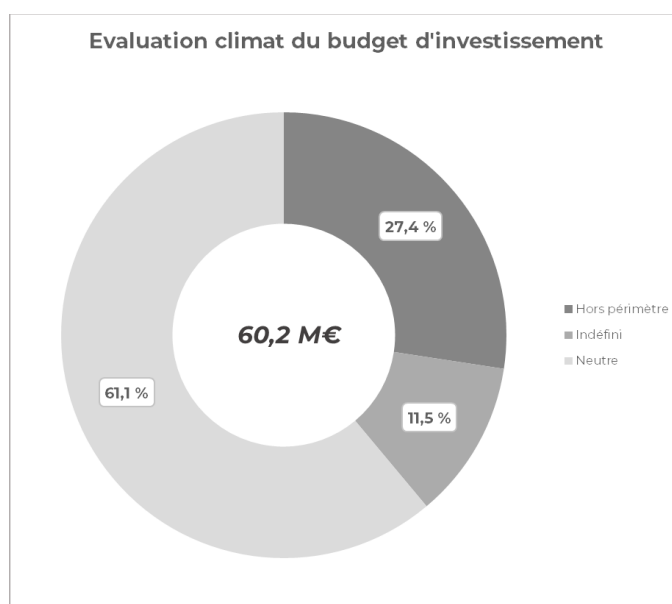
Focus sur l'évaluation environnementale des dépenses d'investissement

Conformément à la loi de finances pour 2024 et au décret du 16 juillet 2024, le compte administratif du budget annexe de l'assainissement intègre cette année une évaluation environnementale de ses dépenses d'investissement. Chaque dépense d'investissement a été évaluée selon deux axes d'analyse : la préservation de la biodiversité et l'atténuation du réchauffement climatique.

L'évaluation des dépenses d'investissement sous le prisme de la préservation de la biodiversité fait ressortir un certain nombre de dépenses favorables (2,8 %). Les dépenses relatives au bassin d'Austerlitz, qui limite les rejets d'eaux usées dans la Seine, sont favorables à la restauration de la biodiversité. La majorité des dépenses reste neutre (58,6 %).



La majorité des dépenses d'investissement du budget annexe de l'assainissement (61,1 %) est neutre pour l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre. La réhabilitation et la réparation des ouvrages n'ont pas d'impact sur le réchauffement climatique. Certaines dépenses demeurent indéfinies (11,5 %), en l'absence de certitude sur leur impact environnemental. Les dépenses dites « hors périmètre » correspondent à des écritures d'ordre ainsi qu'à des flux financiers qui ne sont pas pris en compte dans l'évaluation (27,4 %).



1.3. Recettes d'investissement

Les titres émis au cours de l'exercice 2025 s'élèvent à 62,1 M€.

1.3.1. Les emprunts et subventions (chapitre 13 et 16)

Le montant total des emprunts et des subventions perçues s'élève à 10,5 M€.

Au chapitre 13 (subventions d'investissement) sont constatés 7,6 M€, dont :

- les contributions versées par le Siaap (nature 1316) dans le cadre de conventions de cofinancements. Celles-ci se sont élevées à 4,9 M€, dont :
 - 3,4 M€ correspondant au 6^e versement au titre de la création du bassin Austerlitz ;
 - 1,2 M€ correspondant au 7^e versement de la convention 31 relative à la rénovation des stations de gestion locale du système Gaaspar ;
 - 0,2 M€ correspondant 3^e versement de la participation financière pour l'aménagement du déversoir d'orage Alma rive gauche ;
 - 0,1 M€ correspondant au 1^{er} versement de la convention 38 relative aux travaux d'investissement de faible montant ;
- une subvention d'un montant de 2,1 M€ (nature 13188) reçue de SNCF Réseau pour financer des travaux de dévoiement et de reconfiguration du réseau d'assainissement de la rue de l'Évangile (18^e) consécutivement au tracé de la voie ferrée du Charles de Gaulle Express ;
- les subventions de l'AESN, d'un montant de 0,6 M€ (nature 13111), pour des travaux contribuant à la préservation du milieu naturel et le solde d'opérations antérieures.

Au chapitre 16 (emprunts et dettes assimilées) sont constatés 3,0 M€ correspondant aux prêts à taux zéro dans le cadre d'avances sur les travaux financés en partie par des subventions de l'AESN.

1.3.2. Les dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10) _

15,1 M€ ont été affectés de la section d'exploitation à la section d'investissement, à partir du résultat d'exploitation constaté au compte administratif 2024 (nature 1068).

1.3.3. Les amortissements (chapitre 040) _

33,2 M€ proviennent de la section d'exploitation, au titre des amortissements (opération d'ordre de transfert entre sections).

1.3.4. Les opérations patrimoniales (chapitre 041) _

3,3 M€ ont été titrés au chapitre 041. Un montant identique est constaté symétriquement en dépenses d'investissement (opération d'ordre à l'intérieur de la section).

1.4. Détermination du solde d'exécution et du besoin de financement de la section d'investissement

1.4.1. Le solde d'exécution

L'exécution de la section d'investissement du budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2025 dégage les résultats suivants :

- le montant des dépenses mandatées s'élève à 60,2 M€ ;
- le montant des recettes titrées s'élève à 62,1 M€ ;

- le solde d'exécution de l'exercice 2025 de la section d'investissement s'établit à 2,0 M€ ;
- le solde cumulé constaté à la fin de l'exercice 2024 était de -11,5 M€.

Le résultat cumulé de la section d'investissement à la clôture de l'exercice 2025 s'élève donc à -9,5 M€, hors restes à réaliser. Conformément à la nomenclature M49, il sera repris au budget supplémentaire de l'exercice 2026 en dépense de la section d'investissement (D 001).

1.4.2. Le besoin de financement

Le montant global des restes à réaliser s'élève à 0,7 M€ sur les chapitres 20, 21 et 23. Ils correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre 2025 et seront repris au budget supplémentaire 2026, en dépenses d'investissement.

Ainsi, la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement, RAR inclus, de 10,3 M€. Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M4, une part du résultat d'exploitation correspondant à ce montant sera affecté et inscrit en recettes de la section d'investissement (compte 1068 – autres réserves) au budget supplémentaire de l'exercice 2026.

2. SECTION D'EXPLOITATION

La section d'exploitation a été arrêtée, en dépenses et en recettes, à 109,5 M€ lors de la décision modificative de l'exercice 2025 adoptée lors du conseil de Paris des 18, 19, 20 et 21 novembre 2025.

Au terme de l'exercice, la situation se présente de la manière suivante :

- le montant des mandats émis est de 99,9 M€. Le taux de consommation des crédits réels atteint 91,3 % des crédits ouverts, étant précisé que le montant de 5,9 M€ de virement à la section d'investissement ne s'exécute pas ;
- le montant des titres émis est de 111,6 M€. 102,0 % des recettes prévues ont été titrées.

2.1. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de l'exercice 2025 s'élèvent à 99,9 M€

2.1.1. Les charges à caractère général (chapitre 011)

Cette rubrique regroupe les crédits destinés au fonctionnement courant du service : locations de locaux et de véhicules, études, formation des personnels, communication, remboursement de frais au budget général, travaux d'entretien et de réparation du réseau. Elle représente 54,8 % du total des dépenses réelles d'exploitation.

Les crédits inscrits au chapitre 011 sont de 38,0 M€ et le montant des crédits mandatés est de 36,6 M€, soit un taux de consommation de 96,3 %.

Les dépenses les plus significatives sont les suivantes :

- les fluides ont représenté 15,8 M€, dont 15,1 M€ d'eau non potable (nature 60611) et 0,7 M€ d'autres fluides (eau potable, électricité, gaz, air comprimé sur les natures 60612, 60613 et 60614) pour alimenter les usines, l'atelier, le magasin et l'ensemble des autres sites du service technique de l'eau et de l'assainissement ;
- le remboursement de frais généraux au budget général (nature 62871) s'élèvent à 7,5 M€ ;
- les dépenses d'entretien et de maintenance (natures 615 hors 61551) s'élèvent à 5,2 M€. Elles sont constituées pour 3,3 M€ de frais de curage et de réparation du réseau d'assainissement et pour 1,9 M€ de frais de maintenance des équipements industriels d'exploitation et des sites de mesures du réseau parisien, de ses usines, d'interventions sur les installations de chauffage/climatisation des bâtiments et de maintenance informatique, d'opérations de maintenance préventive des matériels industriels (révision de palans, chariots, élingues, pinces d'accroches etc.), de vérifications des matériels de sécurité (extincteurs) ajoutés aux réparations de véhicules;
- les dépenses au compte 604 correspondent aux prestations de services pour le compte de tiers. Les dépenses s'élèvent à 1,3 M€ en 2025. Elles donnent lieu à recettes sur la nature 704, sous forme d'avances perçues en début de chantier, ajustées au coût définitif en fin d'opération ;
- les dépenses de sous-traitance (nature 611) se sont élevées à 1,2 M€ ;
- la fourniture d'entretien et de petit équipement (nature 6063) s'établit à 0,9 M€ ;
- les dépenses des natures 617 et 618 (études et formation) s'élèvent à 0,4 M€ ;

Enfin, les autres dépenses de gestion courante comprennent notamment :

- 1,8 M€ pour les frais de carburant et de location et entretien des véhicules (natures 6066, 6135 et 61551) ;
- 1,4 M€ pour les frais d'assurance en responsabilité civile et en dommages aux biens (nature 6168) ;
- 0,3 M€ pour les frais de nettoyage des locaux (nature 6283) ;
- 0,1 M€ pour les taxes foncières, de balayage et sur les bureaux (natures 63513 et 6378).

2.1.2. Les charges de personnel (chapitre 012)

Un montant de 26,5 M€ a été mandaté en dépenses de personnel (rémunération et charges sociales incluses) sur 27,5 M€ de crédits ouverts, soit un taux de consommation de 96,5 %.

2.1.3. Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Ce chapitre concerne les dépenses non récurrentes d'un exercice à l'autre. Sur 0,9 M€ de crédits ouverts en 2025, 0,9 M€ ont été consommés.

- Sur la nature 6743, 0,6 M€ a été consacré à l'aide internationale par le biais de subventions à des organisations non gouvernementales (ONG) ou pour des actions de coopération décentralisée, dont :
 - 50 000 € pour un versement ACF au Tchad 2025 ;
 - 45 000 € pour Solidae - versement à "Le Partenariat" pour son projet en Guinée ;
 - 43 046 € pour Solidae - versement 2025 solde projet CDE au Togo ;
 - 40 824 € pour coopération Yaoundé - versement 2025 ;
 - 40 000 € pour un versement au lauréat du comité de coopération avec le Laos 2025 ;
 - 40 000 € pour Solidae - versement 2025 - Inter Aide Sierra Leone Délibération ;
 - 38 571 € pour un versement ACTED au Soudan 2025 ;
 - 38 500 € pour la convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026 entre la Ville de Paris et l'Agence parisienne du climat (APC) ;
 - 37 126 € pour Solidae - Urba monde 2025 ;
 - 36 057 € pour un versement au lauréat Initiative Développement 2025 ;
 - 20 604 € pour le versement à l'Adice dans le cadre de l'action de coopération décentralisée portée par la DGRI avec Yaoundé ;
 - 15 000 € pour un versement au lauréat SEVES 2025 ;
 - 14 000 € pour un versement APC - Coproasis 2025 ;
 - 13 771 € pour Solidae - solde Planète enfance développement 2025 (projet Cambodge) ;
 - 10 000 € pour la subventions 2025 Solidae IDO (projet Dampe (Tchad)) ;
 - 10 000 € pour l'association SEVES ;
 - 10 000 € pour un versement Avenir des jeunes filles de Dapaong 2025 ;
 - 10 000 € pour un versement Eau Soleil PACA 2025 ;
 - 10 000 € pour Solidae - versement Solde ID Bénin.
- 0,2 M€ a été versé au titre de l'indemnisation de dommages causés à des tiers (nature 6718).
- 0,1 M€ correspond à l'annulations de titres, à des remboursements de frais et à des intérêts moratoires (natures 673, 678, 6714).

2.1.4. Les charges financières (chapitre 66)

Un montant total de 2,7 M€ a été réglé au titre des intérêts de l'emprunt du bâtiment « Commandeur » et des emprunts d'équilibre des exercices 2021, 2022, 2023 et 2024 (natures 66111 et 60112).

2.1.5. Les dotations aux amortissements (chapitre 042)

Ce chapitre se compose de la dotation au titre de l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, d'un montant de 33,2 M€.

Parallèlement, la section d'investissement a été créditée en recettes du même montant (chapitre 040).

2.1.6. Restes à réaliser

Les restes à réaliser (RAR) en section de fonctionnement correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre 2025. 0,3 M€ de RAR a été constaté en fin de gestion 2025, essentiellement sur le chapitre 011.

2.2. Recettes de fonctionnement

Les recettes constatées sur la section d'exploitation s'établissent à 111,6 M€ pour un montant prévisionnel de 109,5 M€ (hors excédent d'exploitation reporté), ce qui correspond à un taux de réalisation de 102,0 %.

2.2.1. Redevance d'assainissement et autres prestations de services (chapitre 70)

Les recettes titrées sur le chapitre 70 s'élèvent à 101,4 M€. Notamment :

- la recette au titre de la redevance d'assainissement collectif (nature 70611) s'élève à 80,6 M€ ;
- la contribution municipale pour la collecte des eaux pluviales assurée par la section de l'assainissement de Paris (nature 7063) s'élève à 18,2 M€ ;
- en lien avec l'inscription en dépenses d'exploitation, les remboursements au titre des prestations effectuées pour le compte de tiers s'élèvent à 1,6 M€ (nature 704) ;
- 0,4 M€ (nature 7068) a été perçu pour des prestations de service (frais généraux, dépose de câbles et droits de tournage dans le réseau) ;
- 0,3 M€ a été versé par le budget annexe de l'eau au titre des frais de gestion (nature 70871) ;
- 0,3 M€ a été comptabilisé pour la mise à disposition de personnel lors d'interventions en égout (nature 7084).

2.2.2. Produits divers de gestion courante (chapitre 75)

Les recettes titrées sur le chapitre 75 s'élèvent à 2,1 M€.

Elles recouvrent les redevances payées pour l'occupation du réseau par des câbles électriques, des canalisations ou des réseaux de téléphonie et informatiques.

2.2.3. Subvention d'exploitation (chapitre 74)

0,9 M€ a été perçu en 2025 notamment au titre de la participation du Siaap aux frais d'entretien des ouvrages d'intérêt interdépartemental (nature 747).

2.2.4. Produits exceptionnels (chapitre 77)

0,2 M€ a été titré correspondant à des dégrèvements, des remboursements pour trop-perçu de provision de compte de tiers et des pénalités.

2.2.5. Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice (chapitre 042)

Ce compte enregistre les opérations d'ordre de transfert entre sections et s'élève pour 2025 à 6,8 M€.

2.3. Détermination du montant du résultat et affectation

L'exécution de la section d'exploitation du budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2025 dégage les résultats suivants :

- le montant des dépenses mandatées s'élève à 99,9 M€ ;
- le montant des recettes titrées s'élève à 111,6 M€ ;
- le solde d'exécution de l'exercice 2025 de la section d'exploitation s'établit à 11,7 M€ ;
- le résultat constaté à la fin de l'exercice 2025 est de 11,7 M€.

Ce résultat sera affecté pour 10,3 M€ à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement et inscrit en recettes de cette section (compte 1068 – autres réserves) au budget supplémentaire de l'exercice 2026. Le solde de 1,4 M€ sera inscrit en recettes de la section d'exploitation (R 002).

Les restes à réaliser en fonctionnement d'un montant de 0,3 M€ seront inscrits en dépenses de la section d'exploitation lors du budget supplémentaire de l'exercice 2026.

Je vous demande donc d'arrêter le compte administratif du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2025.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Le Maire de Paris